



Direction des services techniques
et de l'aménagement

Services techniques

Tél. 03 20 66 58 27

Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200613-0334

ARRÊTE N° ARR/2020/ST/119

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre des **travaux d'extension BT rue Racine – Centre Maurice Schumann à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 16 juin 2020 et ce, jusqu'au 31 juillet 2020, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 : A partir du 16 juin 2020 et ce, jusqu'au 31 juillet 2020, la circulation fera l'objet au droit du chantier d'une restriction par demi chaussée et sera régulée par feu tricolore mis en clignotant orange en dehors de heures de chantier. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : A partir du 16 juin 2020 et ce, jusqu'au 31 juillet 2020, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise A.B.T.P.

ARTICLE 5 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise A.B.T.P – 8 rue de Cassel – 59189 STEENBERQUE.

Fait à HEM, le

19 JUN 2020

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'aménagement, aux
travaux, à la voirie et au numérique.**



Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM